

\_\_\_\_\_  
Date de Convocation  
03/03/2022  
Date d’Affichage  
08/03/2022  
\_\_\_\_\_

L’an deux mille vingt-deux, le seize mars à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier  
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,  
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Philippe LAQUAY-PINSET,  
Valérie DEVENDEVILLE, Emmanuelle AUMARD, Olivier  
TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX,  
Aurore PENNORS, Amandine TEYS

Absents ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE

Secrétaire de séance : Amandine TEYS

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18  
Présents 17  
Votants 18

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu’il a été  
constaté une dégradation importante des berges de l’étang  
communal de pêche rue Jules Ferry. La situation est d’autant  
plus préoccupante qu’il s’agit d’un site très fréquenté non  
seulement par les pêcheurs mais également par de nombreux  
randonneurs, qui profitent de ce cadre naturel agréable pour  
se reposer ou pique-niquer en période d’été. Or la dégradation  
importante des berges risque, à plus ou moins court terme, de  
poser un réel problème de sécurité.

Une première consultation a permis d’estimer le montant des  
travaux à 62 310 € HT.

Ces travaux, qui présentent désormais un caractère d’urgence,  
n’étaient pas prévu à l’échéancier de nos investissements à  
court terme et il semble compliqué de les mettre en œuvre  
sans l’obtention d’un accompagnement financier. Ce site, base  
de loisirs appréciée et fréquentée tant pas les ennevelinois  
que par de nombreux randonneurs d’autres communes,  
mérite d’être considéré comme un patrimoine naturel essentiel  
du village.

C’est pourquoi, sur proposition de Monsieur le Maire, le  
Conseil municipal décide à l’unanimité de demander une  
subvention au titre du dispositif Villages et Bourgs 2022 à  
hauteur de 50% du montant des travaux.

Le Conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
Coût des travaux HT	62 310,00 €
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>62 310,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
Villages et bourgs 2022 (50 %)	31 155,00 €
Autofinancement (50 %)	31 155,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>62 310,00 €</b>

**OBJET :**

**Demande de subvention  
au titre du dispositif  
Villages et Bourgs 2022  
pour la réfection des  
berges de l’étang**

Pour Copie conforme,  
Le Maire d’Ennevelin,  
Michel DUPONT

